

Ville de SERAING

Dossier n°: PU/2025/3157

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

La demandeuse est Madame Claudine UWINEZA demeurant avenue François Sebrechts 51 bte 5 à 1080 BRUXELLES. Le terrain concerné est situé rue du Commerce 45 à 4100 SERAING et est cadastré SERAING, 2e division, section E, n° 110A11 Le projet vise à "modifier l'aspect architectural du bâtiment et remplacer une toiture inclinée par une toiture plate" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) et plus précisément à l'article 106

Article D.IV.40, al.3 du CoDT: "Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,

les jours ouvrables (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Franco D'ARCONSO (04/330.84.07).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 novembre 2025 au 8 décembre 2025 au collège communal :

- par courrier postal à Ville de Seraing place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL, (délégation du 3 avril 2025) (CDLD art. L1132-5)

> FrancoD'ARCONSO Technicien

Pr LA BOURGMESTRE, (délégation du 13 février 2025) (C.D.L.D. art. L 1132-4)

> M^{me} GELDOF TROISIÈME ÉCHEVINE